



Réf :	2016/DTA/099
Contact :	Marc Reiter
Téléphone :	247-84921
Email :	marc.reiter@tr.etat.lu

Luxembourg, le **- 5 SEP. 2016**

Maître Gaston Vogel
Avocat à la Cour
74, Grand-Rue
B.P. 5
L-2010 Luxembourg

Concerne : Votre lettre ouverte du 29 août 2016

Maître,

J'ai l'honneur de vous communiquer ma réponse à votre lettre ouverte susmentionnée.

D'après les informations reçues des autorités du contrôle aérien, aucune opération aérienne comme celle décrite dans votre courrier n'est connue à ce jour.

Il faut noter que, le Luxembourg étant un croisement principal dans le réseau européen du trafic aérien, plus ou moins 800 avions passent dans le ciel luxembourgeois par jour.

Si les conditions météorologiques sont propices, ces avions produisent des traînées qui ne sont en rien spécialement toxiques. Outre les gaz d'échappement des turbines des avions elles sont composées de vapeur d'eau cristallisée par refroidissement. La dissipation de produits toxiques dans l'atmosphère par des escadrilles d'avions est inconcevable dans le contexte du trafic aérien en Europe.

Les traînées de condensation se forment essentiellement par condensation de la vapeur d'eau sur des noyaux de congélation – c'est-à-dire des grains de matière favorisant la formation de cristaux de glace dans l'atmosphère-, noyaux en majeure partie issus des gaz de combustion rejetés par les moteurs d'avions. Ces traînées peuvent être persistantes ou pas, selon les conditions météorologiques en haute atmosphère.

Si la haute atmosphère est sèche mais encore suffisamment humide pour permettre la formation d'une traînée, celle-ci va s'évaporer rapidement et aura une courte durée de vie. Si par contre la haute atmosphère est sursaturée par rapport à la glace, la traînée va continuer à se développer à partir de la condensation de la vapeur d'eau présente dans l'atmosphère. Dans ce cas, elle peut persister des heures et se transformer progressivement en un voile nuageux.

Veuillez agréer, Maître, l'assurance de ma haute considération.

François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures